

**MAIRIE**  
**de**  
**PUCHAY**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 23 juin 2023**

Le vingt-trois juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Puchay sous la présidence de M. Thierry MABYRE, Maire.

**Etaient présents** : MM. BOUST Emmanuel, DUPRÉ Nathalie, FLAMBARD Alain, VANDEKERKOVE Xavier, AMETTE Ludovic, PECHIN Hervé, CASTRONOVO Sabine

**Absents excusés** : BEGUIN Nathalie, PAULY Pascal (pouvoir à FLAMBARD Alain), LAURENT Sandrine (pouvoir à DUPRÉ Nathalie) MAZARS Sandra (pouvoir à AMETTE Ludovic), PIETTE Bruno (pouvoir à Thierry MABYRE), POSIER Virginie (pouvoir à VANDEKERKOVE Xavier),

**Secrétaire** : M. DUPRÉ Nathalie.

**Approbation de la dernière séance**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 13 avril 2023

**Réorganisation du poste de travail « ménage des locaux municipaux » n°2023-14**

Le Maire fait un point sur le poste « ménage » depuis son ouverture en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008, poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Il propose à son conseil de maintenir le temps de travail à 15/35<sup>ème</sup> et de modifier l'intitulé du poste et le renommer « entretien des locaux communaux » au lieu de « ménage école, ménage et gestion des locations de la salle des fêtes »

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition et sa mise en place à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Position de la commune sur l'installation d'un champ de panneaux solaires n°2023-15**

Après consultation des informations mises à disposition des conseillers, le conseil donne un avis favorable à la majorité.

Contre : 2 (Amette et Mazars)

Abstention : 1 (Castronovo)

Pour : 10 ( Mabyre, Piette, Dupré, Laurent, Boust, Flambard, Pauly, Vandekerkove, Posier, Péchin)  
Cependant, le Conseil demande à être informé et consulté à chaque dossier ouvert. La mairie doit rester maître de toute initiative de ce genre et en aucun cas ne transférerait cette compétence à une autre collectivité. Il est évident que toute installation future préservera la faune et la flore et sera bien délimitée par une clôture. La réalisation de tout projet doit respecter scrupuleusement son dossier instruit (présentation et documentation).

**Contrat de maintenance des 2 nouveaux défibrillateurs n°2023-16**

Suite à la mise en place de 2 nouveaux défibrillateurs, le Maire demande à son conseil

l'autorisation de signer le contrat de maintenance y afférent.

Le conseil approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document utile. Le Maire précise les points suivants : remplacement de l'appareil hors service dans la salle des fêtes et installation d'un dispositif à l'extérieur sous le porche de la mairie accessible à tous et à tout moment.

### **Passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 n°2023-17**

Le Maire rappelle le contexte réglementaire et institutionnel de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le conseil municipal, **vu l'avis favorable du comptable en date du 28 février 2023** :

- **1** : adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la commune, à compter du 1er janvier 2024
- **Le conseil municipal opte pour le recours à la nomenclature M57 abrégée**
- **2** : conserve un vote par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2024
- **3** : autorise le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- **4** : autorise le Maire à calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis et des frais d'études non suivis de réalisations,
- **5** : autorise le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

### **Questions diverses**

L'échange des terrains (mare Abbaye et terrain communal) a lieu mardi prochain chez Maître Hubert-Gradin.

L'enquête publique pour l'aliénation partielle de 3 chemins ruraux aura lieu entre le 17 juillet au 2 août prochains.

Les élèves de CM1 sont venus en mairie pour remercier le Maire et son conseil pour la réfection de leur classe.

Le SDIS est venu contrôler la salle des fêtes comme d'habitude. Quelques petits points sont à corriger. Une lettre recommandée sera adressée à France Télécom pour rectifier l'adresse de la salle des fêtes.

L'entreprise PRO-FORET présente un devis de broyage des souches à Goupillières avant plantation pour un montant de 1.100 €. Le devis est accepté, les travaux doivent être effectués avant le 30 juillet 2023.

Les subventions sont accordées pour la 2<sup>ème</sup> phase de sécurité incendie extérieure. Des remerciements ont été adressés.

La phase 1 de sécurité incendie extérieure (pose des 9 bornes incendie) est achevée.

Un tas de gravats est signalé sur le chemin rural 19.

Le Maire remercie Emmanuel BOUST et Alain FLAMBARD pour l'accomplissement des travaux sur la chapelle de la Goupillières.

Le carrefour des Ricouards est toujours détérioré, un courrier est à faire à la CDC du Vexin Normand.

Emmanuel BOUST rend compte de l'AG de l'association Alianse et distribue 2 documents d'information.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil a clôturé la séance à 19 h